

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2012

DCM N° 12-10-12

Objet : Restauration des 5 enluminures du *Mortifiement de Vaine Plaisance*.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

L'ensemble des 5 enluminures qui composent le *Mortifiement de Vaine Plaisance* attribué à Barthélémy d'Eyck est l'un des joyaux des Bibliothèques-Médiathèques de Metz. Il est entré dans les collections municipales grâce au legs du baron de Salis, en 1892.

Souvent exposées (notamment pour l'ouverture du Centre Pompidou-Metz), l'état de conservation actuel de ces enluminures est préoccupant : le montage pourrait entraîner une distorsion du document susceptible d'accroître certaines dégradations (éclats dans la couche picturale, perforations) existantes.

Avec l'avis favorable du Comité Technique de Restauration du Ministère de la Culture, la Ville de Metz souhaite engager prochainement la restauration de ces œuvres et solliciter les subventions correspondantes auprès du Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'avis favorable du Comité Technique de Restauration,

CONSIDERANT que la Ville de Metz souhaite engager les travaux de restauration des 5 enluminures **du *Mortifiement de Vaine Plaisance*** et solliciter les subventions correspondantes auprès du Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 10 octobre 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ENGAGER les travaux de restauration de 5 enluminures **du *Mortifiement de Vaine Plaisance pour un montant de*** 3900 € HT ou 4664,40 € TTC ;

DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre, notamment dans le cadre du FRRAB (Fonds régional de restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques), à hauteur de 70% du montant HT, soit 2730 € ;

D'ORDONNER l'inscription de cette recette au budget de l'exercice en cours ;

D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération, y compris contractuel, ainsi que le ou les avenants éventuels.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Bibliothèques-Médiathèques

Commissions : Affaires culturelles

Référence nomenclature «ACTES» : 8.9

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41

Absents : 14

Dont excusés : 7

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ